

QUELQUES REMARQUES ET INTERROGATIONS SUR LE MANUSCRIT DE MAURICE POPEREN

Pour qui connaît les grandes lignes de la période de l'Entre-deux-guerres, il apparaît nettement qu'il y a plusieurs zones d'ombre dans le texte de Maurice Popereen, notamment pour la période des années 30, et celles-ci ne sont pas forcément anodines.

S'appuyant sur son vécu, l'auteur évoque en effet avec un enthousiasme non dissimulé l'ampleur des manifestations ouvrières de la période du Front populaire (1935-1938), la réunification syndicale de 1936, et les progrès organisationnels qui en ont résulté¹¹⁵. Il présente cette période comme un ensemble lisse, cimenté par l'antifascisme, ce qui n'est pas faux, et cite la grève générale du 30 novembre 1938, décidée selon lui sous la pression du PCF, comme la cause du retour à la division, aux « luttes de tendances », comme il le dit.

La réalité est plus complexe. En effet, dès sa formation, le Front populaire était une alliance disparate contractée entre un Parti socialiste qui aspirait à « l'exercice du pouvoir » (Léon Blum), un parti bourgeois, le Parti radical, qui craignait d'en être évincé par la poussée de la gauche socialiste et communiste¹¹⁶, et le Parti communiste qui était désormais tenu d'appliquer la nouvelle orientation de l'URSS stalinienne : se rapprocher des « démocraties occidentales » (les impérialismes dominants d'alors : Royaume-Uni, France, Etats-Unis) pour encercler l'Allemagne nazie¹¹⁷. Mais d'autres événements non évoqués par Maurice Popereen ont profondément ébranlé les militants, et en tous les cas alimenté les débats dans la gauche angevine.

Les procès de Moscou (1936-1938)

Dans la seconde moitié des années Trente, en effet, trois procès à grand spectacle ont été organisés à Moscou par la bureaucratie soviétique aux ordres de Staline contre les anciens dirigeants communistes de l'époque de Lénine : en août 1936 (procès, entre autres, de Zinoviev et Kamenev), en janvier 1937 (procès contre Piatakov et Radek) et en mars 1938 (contre Boukharine, Rykov, Racovsky). A chaque fois, faut-il le rappeler, l'accusé principal, provisoirement hors de portée des bourreaux, était Léon Trotsky, l'opposant historique de Staline depuis la constitution de l'Opposition de gauche soviétique en 1923, alors réfugié au Mexique après avoir été chassé d'URSS en 1929. A chaque fois, les accusations portées par le procureur Vichinsky (lui-même ancien menchévik rallié) contre ces vieux communistes, ces militants de la première heure de la social-démocratie russe à l'époque tsariste, puis du parti bolchévik à partir de 1903, ces révolutionnaires de toujours, paraissaient invraisemblables (sabotages de l'économie soviétique dès le lendemain de la révolution, tentatives d'assassinat de Staline ou de ses acolytes, etc.). Trotsky lui-même dut pourtant susciter en 1936 un véritable contre-procès, mené par des intellectuels indépendants (la « Commission Dewey »), pour obtenir d'être déclarés, lui et son fils aîné Léon Sedov, « non coupables ». Malgré cela, à chaque fois, les principaux accusés furent condamnés à mort et exécutés, sans parler de ceux qui refusaient d'avouer et étaient éliminés secrètement dans les caves de la Loubianka¹¹⁸.

En France, du fait de l'existence du Front populaire, la campagne contre les procès de Moscou ne fut pratiquement relayée que par les groupes trotskystes comme le POI (*Parti ouvrier internationaliste*, section officielle du mouvement pour la IV^e Internationale, dirigée entre autres par Pierre Naville, ancienne figure du surréalisme) ou le

¹¹⁵ Voir en Annexe 2 l'évolution des effectifs de l'UD CGT pour la période 1914-1941.

¹¹⁶ En 1938, le Parti radical n'hésita pas à briser le Front populaire pour retourner à une alliance gouvernementale avec la droite, comme il l'avait fait en 1926 et en 1934 vis-à-vis du Cartel des gauches. Rappelons que c'est la Chambre des députés élue en 1936 qui vota très majoritairement les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940 (le PCF étant réduit à la clandestinité depuis septembre 1939 du fait du Pacte germano-soviétique, et seuls quelques dizaines de députés socialistes - 35 sur 147 selon l'historien américain Robert Paxton - ayant voté contre).

¹¹⁷ Pour le PCF, comme pour les autres partis staliniens dans le monde, l'orientation vers les Fronts populaires impliquait désormais de renoncer à l'antimilitarisme et à l'anticolonialisme, pour ne pas affaiblir la défense nationale. C'était une vraie rupture avec les 21 conditions d'adhésion à l'Internationale communiste adoptées par celle-ci en 1920.

¹¹⁸ Bâtiment de Moscou qui devint le siège de la police politique soviétique.

PCI (*Parti communiste internationaliste*, dirigé par Pierre Frank et Raymond Molinier, deux militants qui s'étaient opposés en 1936 à Naville), ainsi que par une poignée d'intellectuels¹¹⁹ ou de syndicalistes-révolutionnaires¹²⁰. Les dirigeants de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), autorité respectée à gauche depuis l'Affaire Dreyfus, furent eux aussi sollicités.

Pourtant, le juriste de la LDH, M^e Rosenmark, loin de faire preuve d'esprit critique, n'hésita pas à justifier les verdicts des procès de Moscou par les aveux des accusés ainsi que par la nécessité de la défense de l'URSS. Son rapport, bien que nettement tendancieux, fut approuvé par le comité central de la LDH à une écrasante majorité (1088 mandats contre seulement 258 à la motion de Félicien Challaye)¹²¹. De fait, la majorité de la direction de la LDH comprenait nombre de militants socialistes (en particulier Victor Basch, qui était alors président du Comité national de Rassemblement populaire, le nom officiel du Front Populaire en France), et ne voulait en aucun cas gêner l'alliance en cours entre les deux grands partis ouvriers de l'époque, le Parti socialiste alors à la tête du gouvernement de Front populaire, et le Parti communiste, alors en pleine expansion, qui le soutenait. Les trotskystes, eux, n'étaient qu'une poignée¹²².

Personne ne s'étonna non plus que l'on interdise de parole les opposants trotskystes dans les meetings¹²³, et la répression administrative put même s'abattre contre un militant trotskyste angevin, qui fut dénoncé comme un « dangereux révolutionnaire » à sa hiérarchie par un de ses responsables syndicaux cégétiste¹²⁴ !

En effet, si beaucoup de « démocrates » se contentèrent de fermer l'œil devant la violation des Droits de l'Homme en URSS au nom de la « réalpolitik », un certain nombre d'entre eux, confondant communisme et stalinisme, évoluèrent vers un anticommunisme viscéral, comme le groupe formé autour de René Belin et de la revue *Syndicats* dans la CGT.

La Guerre d'Espagne (1936-1939)

Le Front populaire espagnol, composé comme en France des deux partis de gauche, socialiste (PSOE) et communiste (PCE), et des équivalents du Parti radical, avait gagné les élections de février 1936. En réaction, en juillet, une partie de l'armée se souleva et déclencha ainsi une guerre civile qui dura près de trois ans. Les insurgés « nationalistes », soutenus par les dirigeants de l'Eglise catholique, reçurent très vite l'appui militaire de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste. En face, le gouvernement républicain, pourtant légalement élu, aurait dû pouvoir compter sur l'aide du Front populaire français. En fait, il se heurta à la politique dite de « non-intervention » imposée par Léon Blum, le Parti radical et la majorité des socialistes français, au nom du maintien de la paix en Europe.

De fait, les républicains espagnols ne furent soutenus que par l'URSS (en échange du transfert à Moscou des réserves d'or du gouvernement) et l'Internationale communiste, qui organisa les Brigades internationales. Au passage, cela permit au PC espagnol de jouer un rôle politique démesuré par rapport à son influence réelle et d'infiltrer l'appareil de l'Etat républicain, en liaison avec le NKVD, les services secrets soviétiques. Ces derniers en profitèrent pour éliminer l'opposition de gauche en Espagne, notamment les trotskistes (Erwin Wolff, membre du secrétariat international de la Quatrième Internationale, et Moulin) ou anciens trotskistes, comme Andreu Nin, le secrétaire du POUM (Parti Ouvrier d'Unification Marxiste) ou encore Kurt Landau. C'était la « guerre civile dans la guerre civile », bien illustrée dans le film de Ken Loach *Land and freedom* (1995).

¹¹⁹ Comme André Breton, Félicien Challaye, Jean Giono, Victor Serge et Daniel Guérin, ce dernier alors militant de la Gauche Révolutionnaire à l'intérieur du Parti socialiste. Notons au passage qu'André Malraux, ancien sympathisant trotskyste devenu compagnon de route des staliniens, s'abstint de confirmer à la commission Dewey sa présence à Royan en juillet 1933 auprès de Trotsky qui était accusé d'avoir comploté contre l'URSS à Paris au même moment.

¹²⁰ Notamment Alfred Rosmer, vieil ami personnel de Trotsky, et Pierre Monatte.

¹²¹ Trotsky considéra que le rapport Rosenmark constituerait une « tache indélébile sur la LDH de France ».

¹²² La réunion publique qu'ils organisèrent à Saumur le 14 février 1937 avec leur dirigeant Fred Zeller attira pourtant 4 à 500 personnes, y compris des militants du PC qui vinrent porter la contradiction, comme c'était l'usage à l'époque.

¹²³ Par exemple à Saumur le 1^{er} mai 1937.

¹²⁴ Il s'agit du cantonnier William Gilbert (ADML, 4 M 6 48), militant du POI.

La gauche française se divisa donc sur la question de l'aide à l'Espagne. La majorité des socialistes, des syndicalistes (notamment les proches de René Belin) et des pacifistes se rangea du côté de la non-intervention pour ne pas risquer un affrontement direct avec l'Allemagne nazie et donc une seconde Guerre sinon mondiale, du moins européenne. Nous savons aujourd'hui que c'était reculer pour mieux sauter, mais la majorité de la LICP (Ligue Internationale des Combattants de la Paix) et son président Félicien Challaye, se prononcèrent en ce sens. Challaye alla même jusqu'à faire un voyage en Allemagne nazie, pour favoriser le « rapprochement franco-allemand », en septembre 1938, au moment de la crise de Munich. Pacifiste intégral, signataire du tract « Paix immédiate » en septembre 1939, Challaye se rallia ensuite, comme d'ailleurs René Belin et l'équipe de *Syndicats*, à la collaboration avec l'occupant nazi.

La crise de Munich (septembre 1938)

En septembre 1938, poursuivant son expansion militaire¹²⁵, l'impérialisme allemand, par la voix de Hitler, réclama la région des Sudètes, peuplée majoritairement de germanophones, mais pièce maîtresse du système de défense de la Tchécoslovaquie, dont les frontières avaient été dessinées par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale dans la foulée du Traité de Versailles (1919). On sait dans quelles conditions la France (représentée par le radical Edouard Daladier) et le Royaume-Uni (dirigé alors par l'homme politique conservateur Neville Chamberlain) livrèrent brutalement la Tchécoslovaquie à Hitler à la conférence de Munich (29-30 septembre 1938). En France, seuls le Parti communiste et quelques personnalités de droite, comme Paul Reynaud, dénoncèrent la reculade. La grande majorité de la population éprouva un « lâche soulagement » (selon l'expression de Léon Blum, partagé comme il le disait lui-même entre ce sentiment et « la honte »).

De toutes ces questions qui divisèrent profondément la gauche à l'époque, Maurice Poperen ne dit pas un mot. Or l'on sait qu'il appartient lui aussi à la LICP et qu'il en fut un « adhérent actif » à partir de 1932¹²⁶. Peut-être n'a-t-il pas voulu évoquer son propre positionnement à cette époque ?

Le Pacte germano-soviétique, l'Occupation, la Résistance et la Libération

Les Accords de Munich, qui écartaient - provisoirement - la menace de guerre à l'Ouest et encourageaient Hitler à continuer sa progression vers l'Est, donc contre l'URSS, furent l'une des causes du revirement de la politique européenne de Staline. Ce dernier, exclu avec l'aval des Occidentaux du règlement de la question tchèque (la Tchécoslovaquie avait pourtant un accord de défense l'URSS), se tourna brutalement dans l'été 1939 vers l'Allemagne nazie. On peut d'ailleurs raisonnablement considérer que du point de vue soviétique, le Pacte « contre-nature » germano-soviétique était la réponse logique de Staline aux Accords de Munich.

En tous les cas, en France, et notamment dans le mouvement ouvrier alors dominé par le Parti socialiste et ses alliés syndicaux, la signature du Pacte déclencha une véritable « chasse aux sorcières ». Ainsi, non seulement le gouvernement décida l'interdiction du quotidien communiste *L'Humanité* dès le 26 août 1939, puis celle du Parti communiste fin septembre, mais, dans la CGT, chaque militant syndical connu pour ses sympathies communistes fut sommé par les instances « majoritaires » de prendre position pour ou contre le Pacte : ceux qui s'y refusaient ou affirmaient leur soutien au Pacte furent alors purement et simplement exclus de la CGT par la majorité dirigée par le tandem Jouhaux-Belin.

Ainsi, en Maine-et-Loire, le 1^{er} octobre 1939, la CA de l'UD CGT adopta-t-elle une motion d'exclusion automatique de tout militant refusant de condamner le Pacte. Furent ainsi exclus les huit principaux dirigeants de la minorité communiste, notamment Célestin Dubois, René Girault et Fernand Picaut.

¹²⁵ L'Allemagne nazie avait annexé l'Autriche en mars (*l'Anschluss*).

¹²⁶ Voir sa notice dans le *Dictionnaire biographique du Mouvement Ouvrier français*, tome 39, page 126. Selon lui, la section angevine de la LICP comptait « plus de 700 adhérents » à l'époque du Front populaire.

Ironie de l'histoire, ces dirigeants cégétistes qui sommaient les communistes de dénoncer le Pacte germano-soviétique au nom de la défense de la patrie, Louis Bertron, Raymond Déaud et Armand Nau, disciples du courant *Syndicats*, suivirent par anticommunisme René Belin dans son adhésion à la Charte du travail du gouvernement de Vichy et donc dans la collaboration avec les autorités d'occupation. C'est ainsi qu'une UD CGT « homogénéisée » comme celle du Maine-et-Loire put continuer de fonctionner tranquillement sous l'Occupation, en participant aux instances mises en place par le régime de Vichy, tandis que les communistes, une fois le Pacte germano-soviétique jeté aux orties par l'offensive allemande contre l'URSS le 22 juin 1941, purent s'investir dans la résistance armée, ce qui leur valut un grand prestige à la Libération¹²⁷.

Ces crises et péripéties sont à peine évoquées par Maurice Poperen, qui affirmait n'avoir jamais été communiste¹²⁸ ni d'ailleurs avoir jamais appartenu à aucun parti politique. Antistalinien comme la tendance *Ecole Emancipée* à laquelle il appartenait, Maurice Poperen était surtout pacifiste, ce qui était donc pour lui un point commun avec la majorité de la CGT d'avant-guerre. Or c'est par pacifisme que beaucoup de militants de *l'Ecole Emancipée*, s'ils ne se compromirent pas avec Vichy ou les autorités d'occupation, ne participèrent généralement pas non plus à une Résistance dominée par les courants nationalistes (celui incarné par de Gaulle) ou staliniens (les FTP - Francs-Tireurs et Partisans liés à l'appareil du PCF). Ces derniers n'évitèrent pas les pires dérives chauvines dans les combats de la Libération, notamment en lançant le slogan « A chacun son boche ».

Il n'est donc pas très étonnant que Maurice Poperen n'ait pas fait de long développement sur cette période sombre¹²⁹.

De plus, il semble avoir conservé longtemps après la Libération de bonnes relations avec l'ancien secrétaire de l'UD CGT sous l'Occupation, Raymond Déaud, ou au moins ne pas lui avoir tenu rigueur de son attitude de l'époque : en 1974, il rend ainsi à ce dernier, alors responsable de l'imprimerie coopérative angevine, un hommage appuyé pour la qualité de l'impression de l'ouvrage *Un siècle de luttés chez les tisserands des Mauges*. Notons enfin que dans la brève biographie de Raymond Déaud qu'il avait rédigée pour le *Dictionnaire biographique du mouvement Ouvrier Français*, Maurice Poperen passait complètement sous silence l'épisode peu glorieux de l'Occupation...

De même, parmi les nouveaux dirigeants syndicaux qui émergent en 1945, il ne mentionne pas du tout la figure de Raymond Patoux, un postier, ancien militant socialiste entré dans la Résistance, qui prend la tête de l'UD CGT à la Libération, en évinçant précisément Raymond Déaud.

Il passe aussi rapidement sur la crise qui fait éclater la CGT en 1947-1948, en liaison avec le début de la « guerre froide » et l'éviction des communistes du gouvernement (mai 1947). Alors qu'au plan national la direction de la CGT est désormais majoritairement communiste, en Maine-et-Loire c'est l'inverse : après une épuration volontairement modérée des anciens partisans de René Belin (Bertron et Déaud, exclus de toute organisation syndicale respectivement pour 20 ans et 5 ans¹³⁰), la majorité de la CGT angevine reste proche de la tendance socialisante Force ouvrière sous la direction de l'anarcho-syndicaliste Raymond Patoux.

¹²⁷ Il suffit de lire les notices biographiques des candidats PCF exposées dans leur profession de foi des Législatives d'octobre 1945 (voir pages 35-36) pour constater l'importance du rôle des résistants et déportés dans la construction de la nouvelle image, patriotique voire nationaliste du PCF à l'époque (thématique de la « grandeur française »).

¹²⁸ En revanche ses deux fils entrèrent au PCF dans les années 50, l'aîné Jean (1925-1997) poursuivant ensuite une carrière au PS (comme député et secrétaire national), le cadet Claude (né en 1931) entrant lui au Bureau politique du PCF qu'il quitta en 1987.

¹²⁹ Toutefois, la non-participation directe de Maurice Poperen à la résistance armée ne l'a pas empêché d'accomplir des actes de solidarité envers des familles de résistants, comme le rappelle Lydia Brovelli dans son intervention à l'occasion de la remise de la Légion d'Honneur à Claude Poperen, le 16 septembre 2011 (Cf. le blog de l'ancien ministre communiste Anicet Le Pors). En 1944, Maurice Poperen était instituteur à Villevêque, une petite commune située à 18 km au nord d'Angers.

¹³⁰ Selon Marc Bergère, *Une société en épuration*, PUR, 2004, page 243 (d'après le témoignage de Raymond Patoux).

Élections Générales du 21 Octobre 1945



Georges MORAND



Germain LE MARC



Denise GENTRIC

Français, Françaises,

Il faut aux responsabilités des hommes intègres, décidés à ne reculer devant rien, comme pendant la drôle de guerre. Les communistes l'ont prouvé.

NOS CANDIDATS

MORAND Georges, né le 28 janvier 1900, à Meslay-du-Maine (Mayenne), domicilié à Angers, ex-interné politique, évadé de la forteresse de Sisteron, chef de groupe d'une compagnie F.T.P., conseiller municipal, secrétaire fédéral du Parti Communiste Français.

LE MARC Germain, né le 30 mars 1903, à Pont-l'Abbé (Finistère), domicilié à Angers, professeur licencié es-sciences, premier adjoint au Maire d'Angers.

GENTRIC Denise, née le 27 juin 1920, à Trélazé (Maine-et-Loire), domiciliée à Trélazé, sténo-dactylo, sous-lieutenante F.F.I. Père décédé au camp de Mauthausen.

GIRAULT René, né le 1^{er} mars 1907 à Angers, domicilié à Angers, employé d'alimentation, ex-interné politique 1931-1932, ex-prisonnier de guerre, conseiller municipal.

BARBERET Henri, né le 12 avril 1911 à Mirecourt (Vosges), domicilié à Saint-Lambert-des-Levés, photographe, réfractaire, secrétaire du Comité de lutte contre la vie chère, membre du Bureau Fédéral.

COUTINOT Alfred, né le 22 mai 1884 au Puy-du-Lac (Charente), domicilié à Noyant-la-Gravoyère, cultivateur, maire de Noyant-la-Gravoyère. Fils décédé au camp de Dachau.



René GIRAULT



Henri BARBERET



Alfred COUTINOT

Français, Françaises,

La réaction a subi une première défaite.

Aux élections cantonales, les partis de droite sont sortis considérablement diminués de cette consultation populaire et la réaction a voté en masse pour le M.R.P. dont on connaît l'hostilité aux lois laïques qui sont le fondement de la République.

C'EST LA VOLONTÉ UNANIME DE LA NATION !

Cette volonté, vous l'exprimerez avec une force encore plus grande en exigeant UNE CONSTITUANTE SOUVERAINE, composée d'hommes et de femmes décidés à arracher aux trusts leurs nombreux privilèges.

Pour que la FRANCE VIVE !

Pour assurer la Renaissance économique, pour accroître le bien-être de son peuple, pour garantir ses institutions républicaines.

Finissons-en avec les responsabilités ministérielles, rétablissons le contrôle des élus de la Nation sur le Gouvernement.

FRANÇAIS, FRANÇAISES,

VOTEZ POUR QUE TRIOMPHE LA RÉPUBLIQUE

AU REFERENDUM vous répondez :

Première question :

OUI

Deuxième question :

NON

Parce que vous voulez une Assemblée Constituante à l'image de la Nation.

Parce que le fondement de la République réside dans la responsabilité du Gouvernement devant les élus du peuple, et que vous voulez en finir avec le régime de l'irresponsabilité.

C'EST LE VOTE DES VRAIS ET BONS REPUBLICAINS

unis pour le triomphe d'une République Démocratique, Laïque et Sociale.

Une politique de sécurité et de grandeur française

Application d'une politique d'indépendance nationale et de défense de la paix basée sur l'union des trois grandes puissances alliées (ETATS-UNIS, ANGLETERRE, UNION SOVIÉTIQUE) et opposition à toute tentative de constitution de blocs nuisibles au maintien de cette union.

Rupture des relations avec Franco et soutien des républicains espagnols dans leur lutte pour le rétablissement de la Démocratie en Espagne.

Des mesures pour le relèvement de la France

La nationalisation des grands monopoles de fait (Electricité, houillères, sidérurgies, banques, compagnies d'assurances).

La protection de la petite et moyenne industrie.

La rénovation de l'agriculture française. (Fourniture d'engrais et d'outillages, amélioration de l'habitat rural, etc...)

L'accroissement de la participation des riches aux charges de la Nation et le dégrèvement des petits et moyens possédants.

Le châtimement des traîtres et confiscation de leurs biens.

La suppression des comités d'organisation et de la bureaucratie vichyssoise qui paralysent la vie économique de la Nation.

Des mesures de justice sociale

Le rajustement des salaires et traitements, l'amélioration du ravitaillement.

La fixation des prix agricoles rémunérateurs à la production et la lutte contre les gros intermédiaires fauteurs de vie chère.

L'attribution de logements aux sans-abris.

Le paiement d'allocations et d'indemnités aux victimes de la guerre et de la terreur nazie.

L'application des lois sociales à tous les travailleurs (ouvriers, paysans, artisans, commerçants).

L'octroi de prêts aux jeunes ménages.

L'organisation méthodique de l'apprentissage.

Une retraite mensuelle minimum de 1.000 francs à tous les vieux travailleurs sans exception (paysans, artisans, commerçants).

Français, Françaises,

Votez pour les candidats du Parti Communiste Français.

Votez pour le programme de la Renaissance Française, que les communistes dont les actes coïncident toujours avec les paroles, veulent contribuer de toutes leurs forces à appliquer.

Votez Français et Républicain contre la trahison et la réaction.

Votez pour la liberté et le progrès contre l'oppression et l'obscurantisme.

Vive la République démocratique, laïque et sociale.

Vive la France, que nous voulons et que nous ferons LIBRE, FORTE ET HEUREUSE.

ATTENTION !

Ne tachez pas, ne rayez pas un nom, ne panachez pas votre bulletin sinon il serait nul.

Ne laissez pas perdre une seule voix pour la France, pour la République.

VU, LES CANDIDATS.

Imprimerie Angevine. — Angers

Maurice Poperen ne parle pas non plus du passage de la FEN à l'autonomie, qui s'est produit dans la même période et qui le concernait directement, puisqu'il était à l'époque dans notre département un des militants les plus en vue de la tendance Ecole Emancipée¹³¹, un des deux protagonistes de l'affaire¹³².

Ce qui est certain en tous les cas, et cela se ressent à la lecture de son manuscrit, c'est que Maurice Poperen a été très attaché tout au long de sa vie à l'unité de la classe ouvrière, ainsi qu'à l'unité syndicale par delà ce qu'il appelle les « luttes de tendances ». En cela, il se situait clairement dans l'esprit de la Charte d'Amiens (1906), qui ne méconnaissait pas l'existence des groupes politiques à l'intérieur des syndicats, mais demandait au syndiqué de « ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe en dehors ». Mais aujourd'hui, peut-on raisonnablement maintenir une frontière étanche entre les questions politiques et les questions sociales ? Même les syndicalistes révolutionnaires du début du siècle ne le pensaient pas, puisqu'ils assignaient aussi au syndicat la tâche de la transformation radicale de la société, par l'abolition du salariat et du patronat.

F.D.

¹³¹ Jusqu'en 1952, Maurice Poperen fut membre du Conseil syndical du SNI de Maine-et-Loire au titre de l'Ecole Emancipée (EE). En 1951, il fut élu délégué EE au congrès national du SNI à Saint-Malo.

¹³² Le passage de la FEN à l'autonomie résulte du vote par son congrès de la motion dite Bonissel-Valière (Bonissel était l'un des principaux dirigeants de la majorité socialisante du SNI et de la FEN, Valière un des représentants de l'Ecole Emancipée). Le vote de cette motion évita à la FEN d'éclater comme la CGT. Pendant plusieurs années, les militants communistes de la FEN eurent la double appartenance à celle-ci et à la CGT. Par ailleurs, le passage à l'autonomie permit aux différentes tendances - majoritaire et minoritaires - d'être représentées à la proportionnelle dans les instances des syndicats, cas unique dans le syndicalisme français.

ANNEXE 1 : LES GREVES DE 1919 EN ANJOU, D'APRES LES RAPPORTS DE POLICE (ADML, ancienne série 71 M 10)

Entreprises ou secteur	Dates	Nb de grévistes	Durée de la grève	Revendications	Résultat
Employés de la Compagnie des tramways électriques d'Angers (6 catégories)	Les 13 et 14 avril (décision de grève adoptée la veille au soir à la Bourse du Travail)	140/140 (100 hommes et 40 femmes) Le vote à la Bourse avait donné 83 voix pour la grève contre 4 (au scrutin secret)	2 jours	- Supplément de 2 F à l'indemnité de vie chère - les 4 jours de repos hebdomadaires du mois payés	- 1 F de « vie chère » - 0 F 50 de supplément de salaire (le salaire le plus bas passe de 7 F par jour à 8,50 F, soit 21,4 % d'augmentation) - 4 jours de repos payés après 14 ans de service - 3 jours de repos payés entre 8 et 14 ans
Ouvriers monumanistes (granitiers, peintres, tailleurs de pierre)	Du 12 mai au 11 juin	41 sur 41 (9 entreprises touchées)	30 jours	Hausse des salaires pour compenser la perte de 2 h de travail par jour (loi des 8 h)	30 % d'augmentation pour le travail aux pièces et pour les manœuvres, passage de la semaine de 10 h à 8 h ½ sur 8 mois d'été, 7 h sur les 4 mois d'hiver
Ouvriers peintres d'Angers	Du 13 mai au 16 juin	72 à 88 sur 95 salariés des 23 entreprises concernées (dont 15 de Bessonneau)	35 jours	1 F 75 de l'heure au lieu de 1 F 05	Journée de 8 h, 1 F 45 de l'heure (« demi-victoire » selon le préfet) soit + 38 %
Ouvriers tailleurs d'Angers	Du 22 au 26 mai	36 sur 80 employés à la couture (20 entreprises employant 116 ouvriers en atelier, 220 à domicile)	5 jours	Augmentation de 40 % des salaires	Augmentation de 40 % des salaires, passage de 10 h à 8 h de travail par jour
Ouvriers du Bâtiment d'Angers (maçons, couvreurs, charpentiers, menuisiers, plâtriers...)	Du 4 au 10 juin	1405 sur 1900 (46 entreprises sur 135)	7 jours	Application de la loi des 8 h sans dérogation, 25 % d'augmentation pour compenser la perte de 2 h de travail par jour	Succès. Salaire horaire : 1,70 F au lieu de 1,35, salaire journalier 13,60 au lieu de 13,50, horaires modulés de 7 h à 9 h selon les saisons
Ouvriers maçons, plâtriers, manœuvres et terrassiers de Cholet	Du 4 au 10 juin	160/160 (56 maçons et plâtriers, 104 manœuvres et terrassiers)	7 jours	Application de la loi des 8 h, augmentation des salaires de 50 % environ (de 1 F à 1,5 F de l'heure pour maçons et plâtriers, de 0,8 F à 1,4 F pour les autres)	Durée du travail : 10 h l'été, 8 h l'hiver au lieu de 11 h. 1,40 F pour maçons et plâtriers, 1,20 F pour les autres.

Ouvriers boulangers d'Angers	6 juin	80 sur 95 dans 46 boulangeries sur 91 (146 ouvriers)	1 jour	4 F la journée au lieu de 3 F, prix des fournées unifié, repos hebdomadaire, suppression du travail de nuit	Succès : 4 F la journée (33 % d'augmentation), unification du prix des fournées, repos hebdo garanti, travail de nuit supprimé en principe
Allumettiers de Trélazé	Du 7 au 11 juin	352/352, mais 40 de facto (chômage technique)	4 jours ½	Avance de 5 F sur augmentation des salaires comme les postiers	Pas d'augmentation, le salaire moyen reste : - hommes : 13 F - femmes : 11,50 F
Ouvriers boueurs d'Angers	12 juin	29 rouliers sur 29 (les 31 auxiliaires ont continué le travail)	1 jour	Augmentation de salaire de 25 % (5 F au lieu de 4 F pour enlever les ordures le matin)	Echec : la municipalité a recouru à l'armée et à des employés de voirie pour enlever les ordures
Ouvriers boulangers de Cholet	Du 12 au 16 juin	27 sur 34 (dans 16 boulangeries sur 23)	5 jours	Augmentation de salaire : 70 F /semaine au lieu de 45, 18 fournées /semaine au lieu de 24	70 F par semaine, Formation d'un syndicat
Ouvriers coiffeurs d'Angers	Du 14 au 15 juin	22 coiffeurs sur 78	2 jours	Repos du dimanche, journée de 8 h, augmentation de salaire, suppression du tronçonnage (pourboire)	Victoire : fermeture le dimanche, passage de 10 h à 8 h par semaine, sauf le samedi, hausse modulée des salaires
Ardoisiers de Trélazé, Noyant-la-Gravoyère et Combrée	Du 16 juin au 7 juillet	100 % (3143) des deux sociétés ardoisières	22 jours	Solidarité avec les mineurs et ordre de la Fédération du Sous-sol	Application de la loi Durafour - horaires (8 h) et salaires inchangés
Ouvriers galochiers d'Angers (maison Perdereau)	Du 16 juin au 9 juillet	12 sur 12 monteurs galochiers	24 jours	Triplement des prix de 1915 (travail aux pièces) + majoration de 25 % (et 45 % pdt les 4 mois d'hiver)	Augmentations supérieures à 50 % (différenciées selon l'âge et le sexe)
Ouvriers charpentiers de l'entreprise Bessonneau	Du 24 au 30 juin	30/30 à l'usine du Mail, 3/3 à la Maison du Meuble massif	7 jours	Augmentation du salaire horaire de 1,65 F à 2,10 F	Echec : maintien du salaire à 1,65 F pour 8 h de travail (horaire inchangé)
Ouvriers menuisiers d'Angers	Du 24 au 30 juin	250/276, dont 200/210 chez Bessonneau et 32/33 au Meuble massif, mais seulement 6 entreprises touchées sur 25	7 jours	- 2,10 F de l'heure au lieu de 1,65 ou 1,90 F - suppression du travail aux pièces et de la prime - paye hebdomadaire	- Pas d'augmentation de salaire, mais bon nombre de patrons avaient augmenté les salaires d'avance, « pour éviter le conflit » - 3 licenciements
Tailleurs de pierre, maçons et manœuvres de Saumur et env.	Du 26 au 29 juin	65 sur 65 (100 %) appartenant à 11 entreprises	2 jours	Hausse des salaires pour compenser la perte de 2 h de travail par jour (loi des 8 h)	Augmentations modulées (p. ex. de 1,30 F à 1,40 F)

Ouvriers camionneurs d'Angers	Du 9 au 11 juillet	73 ouvriers sur 92 (8 entreprises touchées sur 12)	3 jours	Hausse des salaires de 50 F par semaine à 75 F	66 F par semaine pour les camionneurs, 70 F pour les rouliers
Ouvriers mouleurs d'Angers (Entreprise Beauvais-Robin)	Du 17 au 25 juillet	100 % (18 mouleurs/18 parmi les 275 ouvriers de Beauvais-Robin)	9 jours	Transformation d'une prime hebdomadaire de 5 à 6 F en un supplément journalier de 3 F	Echec : le patron, syndiqué, a refusé de céder à la grève, et évité ainsi son extension aux 3 autres entreprises de la même branche
Ouvriers de la scierie Bernardeau à Clefs	Du 28 juillet au 1 ^{er} août	30 (25 hommes et 5 femmes)	5 jours	Augmentation de 20 c de l'heure (tarif appliqué à La Flèche)	- Echec : maintien du salaire horaire antérieur (1 F pour les hommes et 0 F 50 pour les femmes) - 12 ouvriers s'embauchent dans les battages, travail plus rémunérateur
Ouvriers du Bâtiment d'Angers	Du 30 juillet au 29 septembre	541 à 559 sur 620 à 650	2 mois	Hausse des salaires pour compenser la perte de 2 h de travail par jour (loi des 8 h)	Augmentations d'environ 10 % (au lieu des 25 % réclamés)
Ouvriers en chaussures de Jallais (fabrique de contreforts Deharveng)	Du 1 ^{er} au 4 août	36 sur 41 (16 hommes, 8 femmes et 12 enfants)	4 jours	Augmentation des salaires (il s'agit de travailleurs à domicile, par ailleurs tisserands ou cultivateurs)	- « Augmentation assez importante » - 4 licenciements (2 hommes et 2 femmes)
Ouvriers en chaussures de La Tessoualle (fabrication de chaussures à bon marché)	Du 1 ^{er} octobre au 4 novembre	60 à 95 grévistes sur 120 ouvriers (surtout des femmes et des enfants - 12 hommes seulement)	35 jours	3 à 3,50 F de plus par jour (les hommes gagnent 4,50 F à 5 F par jour, les femmes 3,50 F, pour les enfants, c'est « très variable »)	- 50 % d'augmentation - à l'occasion de la grève, presque tous les ouvriers se sont syndiqués
Ouvrières en capsules pour bouteilles de Champagne (Usine Caillaud-Capsulerie française de Bagneux)	Du 3 au 5 novembre	120/120 femmes sur 140 salariés (aucun des 20 hommes n'a fait grève)	3 jours	Rétablissement d'une prime journalière de 1 F accordée en 1918 aux journalières dont la présence à l'usine n'est pas stable	Rétablissement de la prime. Selon le sous-préfet, le patron avait supprimé la prime pour « punir les ouvrières de s'être absentes en grand nombre au lendemain de deux jours de fête (Toussaint) ».

Ouvriers cordonniers de la Maison Léon (46 rue Lionnaise à Angers)	Du 4 au 7 novembre	80 (60 hommes, 20 femmes) sur 101 ouvriers (dont 21 hors établissement)	4 jours	20 à 30 % d'augmentation des salaires selon les catégories (10)	Echec (le patron a refusé de discuter et brandi la menace du lock-out). Le secrétaire du syndicat ouvrier avait demandé au préfet de convoquer une réunion de conciliation avec le patron
Ouvriers imprimeurs (Maison Gautier-Thébert rue des Carmes à Angers)	Du 7 au 12 novembre	32/53 (sur 367 ouvriers imprimeurs répartis en 14 entreprises à Angers)	6 jours	augmentation de 4 F par jour (déjà acceptée par la majorité des maîtres-imprimeurs)	- 2 F au 15/11/1919 - 3 F au 1/1/1920 - 4 F au 1/4/1920 Succès dû à la période des élections (législatives des 16 et 30 novembre, municipales des 30 novembre et 7 décembre), le travail ne manque pas
Eboueurs d'Angers	Du 23 au 25 novembre (à la veille des élections municipales)	31/31	3 jours	Augmentation des salaires : 8 F par quartier au lieu de 5 F, 1,50 F de l'heure	- 6 F par quartier, - 1 F de l'heure, - 3 F d'indemnité de vie chère au lieu de 1,50 F

QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE SUR LES GREVES DE 1919

Des grèves souvent organisées par syndicat de métier, voire par usine

La première grève importante du printemps 1919 à Angers est celle des employés du tramway. Elle est organisée de manière démocratique, avec une assemblée générale de la majorité des salariés (87 sur 140) à la Bourse du Travail, suivie d'un vote à bulletin secret, qui donne une écrasante majorité à la grève (83 pour, seulement 4 voix contre, selon le rapport du commissaire central d'Angers). Elle rassemble 100 % du personnel : 8 contrôleurs, 4 employés de bureau, 88 employés au « mouvement », 20 des ateliers, 14 de la voie et 6 cantonniers. Massive, elle est courte (deux journées de grève : le dimanche 13 avril et le lundi 14, et efficace : après négociation avec la direction, qui proposait seulement 1 F d'indemnité de vie chère au lieu des 2 F réclamés, son résultat (1 F 50, soit 21,4 % d'augmentation des salaires, sans compter les jours de repos payés) est accepté le lundi par l'assemblée des grévistes par 95 voix sur 100 votants. Le travail a repris le mardi matin.

Mais cet exemple de solidarité intercatégorielle n'est pas encore très répandu. Souvent, les grèves sont organisées par corporation, par des syndicats de métier. C'est ainsi que dans l'entreprise Bessonneau (une des plus importantes d'Angers), on voit se dérouler successivement la grève des 15 ouvriers **peintres** (du 13 mai au 16 juin, c'est une grève longue qui se termine par un succès, 38 % d'augmentation), puis celles des 30 **charpentiers** et des 200 **menuisiers** du 24 au 30 juin, mais ces dernières se soldent par un échec. Cette tactique de grèves tournantes, chaque corporation entrant successivement dans le mouvement, montre donc nettement ses limites. Même échec chez

Beauvais-Robin à Angers, où la tactique syndicale, selon le commissaire central, consistait à mettre en grève une usine pour y faire céder le patron avant de lancer dans la bataille le reste de la corporation (ici une seule catégorie, les ouvriers mouleurs, d'une seule entreprise métallurgique). De plus, fin juin, alors que la vague de grèves dans la métallurgie parisienne est passée, le patronat a moins peur et peut se permettre de licencier des grévistes (3 chez Bessonneau, 8 ouvriers refusant par ailleurs de reprendre le travail). La répression du mouvement gréviste sera d'ailleurs encore plus forte en 1920, notamment contre les cheminots.

Les problèmes d'application de la loi des 8 heures

La loi limitant à huit heures la journée légale de travail était censée s'appliquer sans baisse de salaires. Cependant, la diversité des situations a fait qu'elle a engendré plusieurs conflits. Ainsi, ceux des ouvriers qui étaient payés aux pièces et non à la journée de travail devaient faire désormais autant de pièces en 8 heures qu'en 10 (durée légale précédente) ! Contre cette intensification des cadences de travail, ce sont les ouvriers monumanistes d'Angers (granitiers, tailleurs de pierre, peintres) qui se sont mobilisés dès le 12 mai et obtenu - mais seulement au bout de 30 jours de grève - une augmentation de 30 % pour le travail aux pièces. Cette grève victorieuse se déroule presque en même temps que celle des ouvriers peintres, mais ne touche qu'une quarantaine de salariés éparpillés dans 9 entreprises.

C'est cet éclatement du mouvement gréviste en une multitude de petits conflits non coordonnés, ne concernant chacun la plupart du temps que quelques dizaines de salariés, qui fait dire au commissaire central d'Angers dans son rapport au préfet du 21 juillet : « Angers continue à être, au point de vue de la paix publique, un centre particulièrement favorisé ».

Quelques explications sur la longueur de certaines grèves

Les salaires étant plutôt bas en Anjou, et l'inflation aussi forte qu'ailleurs, on peut s'étonner que les familles ouvrières aient pu soutenir des grèves aussi longues. En effet, sur les 26 grèves recensées, on en compte 3 qui dépassent le mois, celles des monumanistes et des peintres au printemps, celle des ouvriers en chaussures de La Tessoualle à l'automne, et 2 qui dépassent les trois semaines, celles des ardoisiers et des galochiers dans l'été. En fait, à l'exception des ouvriers en chaussures, la période se prêtait à la grève, car beaucoup de grévistes des villes pouvaient compenser leurs pertes de salaires en se faisant embaucher à la campagne, où les activités agricoles étaient encore très peu mécanisées et leur fournissaient des emplois et donc des revenus saisonniers de substitution. Un certain nombre de fiches de police qui décrivent les grèves le notent, en particulier pour les ouvriers monumanistes (« les grévistes se sont procurés des ressources en travaillant à la campagne »), les peintres (« les ouvriers ont entrepris des travaux à la campagne »), les galochiers (« la plupart des grévistes se sont livrés à d'autres travaux »), les ardoisiers (les grévistes vivent « de leurs économies et de travaux agricoles »). Quant aux ouvriers en chaussures de Jallais, qui font 4 jours de grève en août, le rapport signale qu'ils travaillent à domicile tout en exerçant une autre profession, en tant que tisserands ou cultivateurs (ils ont trouvé du travail ailleurs pendant la grève). Ils sont donc davantage en position de force par rapport au patron, mais ce mode de production ancien (la « manufacture dispersée ») était voué à disparaître. Notons au passage que les patrons du Choletais trouvaient que les bas salaires de leurs ouvriers étaient encore trop élevés (« le prix élevé de la main d'œuvre arrête bien des initiatives » peut-on lire dans un rapport)...

Les luttes victorieuses renforcent les syndicats

Dans son rapport du 21 mai 1919, le commissaire central d'Angers indique que « les efforts entrepris depuis quelques temps pour renforcer les organisations syndicales sont devenus de plus en plus vigoureux et chaque jour, bien que restant pacifique, la lutte devient plus ardue entre occupants (sic) et salariés ». Dans cette lutte, chaque victoire obtenue avec l'aide des militants de la Bourse du Travail est un encouragement à se syndiquer pour les salariés concernés. C'est le cas des ouvriers monumanistes d'Angers et des ouvriers boulangers de Cholet en juin, et aussi des ouvriers de la Chaussure de La Tessoualle en octobre, lesquels se sont presque tous syndiqués à cette

occasion. Notons quand même que plusieurs grèves ont éclaté spontanément sans que des syndicats aient été présents préalablement dans l'entreprise : outre les ouvriers boulangers et en chaussures choletais, on relève ceux de la scierie Bernardeau de Clefs, de l'entreprise Deharveng de Jallais, et les ouvrières de l'usine de capsules de Bagneux.

Notons enfin que la mention « échec » attribuée par les rapports de police au résultat de certains mouvements doit être largement relativisée : en effet, même si les salariés qui se sont lancés dans telle ou telle grève n'ont pas obtenu gain de cause dans l'immédiat, celle-ci leur a permis de se constituer en collectif, susceptible de se syndiquer et donc de préparer de nouveaux mouvements dans de meilleures conditions : c'est ainsi que les éboueurs d'Angers, battus en juin, sont victorieux en novembre, grâce à un mouvement de grève déclenché judicieusement à la veille des élections municipales ! Les progrès de la conscience de classe sont donc aussi une résultante de la lutte, quelle que soit son issue, surtout dans un département sous-syndicalisé comme le Maine-et-Loire. Après les grandes grèves de 1919-1920, rien ne sera donc vraiment comme avant.

Des syndicats révolutionnaires ? Des grèves politiques ?

Depuis 1917, année de tous les dangers pour le gouvernement avec les mutineries du printemps et les premières grèves de masse contre la vie chère, mais aussi avec le retentissement des deux révolutions russes (février et octobre), les mouvements de grèves faisaient l'objet d'un suivi mensuel de la part des autorités françaises. Une circulaire confidentielle du Ministère de l'Intérieur (signée du Directeur de la Sûreté Générale) du 5 juillet 1917 mettait ainsi sur le même plan « les affaires de contre-espionnage, la surveillance des étrangers et celle des usines » et faisait remarquer aux préfets que « la surveillance extérieure et occulte des établissements travaillant pour l'armée doit être plus serrée que jamais, en raison des tentatives qui peuvent être faites d'y introduire des individus susceptibles de se livrer à l'espionnage ou de faire une propagande nuisible à la défense nationale ».

Le 18 septembre de la même année, des instructions secrètes émanant du général commandant la IX^e région militaire demandèrent au préfet de rajouter deux rubriques à ses rapports mensuels : « action pacifiste » et « mouvements grévistes et syndicalistes ». Ces préoccupations nouvelles des autorités sont confirmées par le nouveau questionnaire-type désormais en dix points que la Sûreté adressa en décembre aux mêmes préfets. Ce questionnaire devait servir de base à leurs rapports mensuels, et donc à ceux de leurs subordonnés (en Maine-et-Loire, les sous-préfets de Baugé, Cholet, Saumur et Segré, le commissaire central et le commissaire spécial d'Angers). Ainsi, si les points 8 et 9 du nouveau questionnaire concernaient les « manifestations pacifistes » et « l'état d'esprit des soldats », le point 5 concernait les « difficultés ouvrières » (sic) et les grèves, qui étaient en l'occurrence distinguées de l'action des journaux socialistes et syndicalistes (point 6). En effet, dans l'esprit de beaucoup de dirigeants conservateurs de l'époque, notamment Clémenceau), grèves et manifestations pacifistes ne pouvaient résulter que d'initiatives *extérieures* (aux entreprises, aux unités militaires) et non résulter d'actions spontanées. Il fallait donc surveiller étroitement les agitateurs potentiels, les militants...

Le sous-préfet de Saumur signala donc dans un rapport du 18 septembre 1917 « l'effervescence » des ouvriers en chapelets, « aujourd'hui calmée ». Toutefois, de son côté, le commissaire spécial d'Angers nota en octobre de la même année que « seuls de rares instituteurs syndicalistes entretiennent quelques correspondances privées » (ce qui suppose que ces courriers ont été ouverts...), tout en justifiant par ailleurs la colère des employés des tramways - prêts à se mettre en grève - car pour lui c'était l'entreprise elle-même qui en était responsable car elle avait réduit les salaires alors que ses bénéfices avaient augmenté ! Dans le même rapport, il soulignait que « les syndicats sont très calmes pour la double raison que leurs éléments remuants sont mobilisés et que les salaires ont augmenté dans de sérieuses proportions ». Visiblement, les autorités faisaient tout pour maintenir la paix sociale à l'arrière.

Bien évidemment, au printemps 1919, même si la guerre était finie, cette préoccupation perdura chez les autorités. Cela dit, la crainte des éventuels « éléments remuants » d'être envoyés au front avait disparu, tandis que l'inflation explosait : plus rien ne put contenir la vague de grèves. Il n'en reste pas moins que ces grèves furent avant

tout des grèves économiques, qu'elles n'ont pas été très nombreuses (seulement 26 d'avril à novembre pour le Maine-et-Loire), et que les effectifs concernés furent le plus souvent faibles (quelques dizaines à chaque fois) et souvent dispersés sur plusieurs sites : certes, la grève des ouvriers du bâtiment d'Angers rassembla plus de 1400 grévistes en juin, mais elle ne dura qu'une semaine et concerna 46 entreprises, soit une moyenne d'une trentaine de grévistes seulement pour chacune d'entre elles. Quant aux grosses concentrations, comme les allumettiers de Trélazé, qui furent plusieurs centaines à se déclarer en grève début juin, seulement 41 étaient à même de travailler effectivement alors que les 311 autres étaient de fait en chômage technique, donc *de facto* non grévistes... Inutile de dire que cette prétendue « grève » n'a rien donné. De même pour les ardoisiers de Trélazé, Noyant-la-Gravoyère et Combrée, qui firent une grève de solidarité avec les mineurs, action conçue comme une grève-pression sur le Parlement au moment de la discussion d'un texte de loi les concernant. Rien de bien révolutionnaire là-dedans.

Bien plus, certains syndicalistes n'hésitaient pas à demander au préfet d'intervenir en leur faveur auprès des patrons. Par exemple, le 13 mai, Gervais, secrétaire du syndicat des ouvriers peintres, informa le préfet de la décision de grève et lui demanda un soutien, « sachant les efforts que vous fîtes en maintes circonstances pour concilier patrons et ouvriers ». Le même syndicaliste, dans une lettre du 23 août, remercia le préfet du « dévouement que vous avez apporté à notre cause et [pour] faire aboutir nos revendications ». Dans le même esprit, le secrétaire du syndicat des ouvriers cordonniers de la Maison Léon à Angers écrivit au préfet en novembre pour lui demander d'organiser « une réunion de conciliation entre le patron et ses ouvriers ». Quant au « président du syndicat typographique d'Angers », Gandon, il rédigea lui aussi deux longues pages au préfet le 12 juillet pour se plaindre des maîtres-imprimeurs qui avaient démissionné du syndicat patronal pour ne pas avoir à appliquer l'accord passé avec le syndicat ouvrier sur des augmentations - échelonnées - de salaire et lui réécrivit 4 pages serrées le 9 novembre pour lui faire part de l'exaspération des ouvriers devant l'obstination desdits patrons. Sa conclusion : « l'espérance que de tout cela sortira une entente parfaite permettant au capital et au travail une œuvre commune de parfaite union ». Et dans une dernière lettre du 12 novembre, il informa le préfet que les ouvriers avaient accepté le compromis que celui-ci avait négocié avec les maîtres-imprimeurs (l'échelonnement sur plusieurs mois des augmentations) et le remercia ainsi : « c'est grâce à vous que l'accord a pu se faire ». Personne ne pouvait accuser ces syndicalistes d'être d'affreux bolchéviks. Cependant, si dans la plupart des cas les représentants de l'autorité ont cherché à éviter l'extension des grèves et à promouvoir des compromis, il n'en reste pas moins que dans les commentaires de leurs propres rapports, certains n'hésitaient pas à signifier qu'à leur goût les revendications des ouvriers étaient *vraiment exagérées* (!) : « quand on voit que des ouvriers gagnant environ 16 francs en huit heures en demandent dix-huit, on peut se demander quand apparaîtra enfin la limite de leurs exigences » expliquait ainsi au préfet le commissaire central d'Angers dans le rapport déjà cité où il se félicitait de la « résistance » du patron de l'entreprise Beauvais-Robin.

F.D.

ANNEXE 2 : LES EFFECTIFS DE LA CGT DE 1914 A 1941

Source	Date du Congrès ¹³³	Nombre de syndiqués	Nombre de timbres pris	Nombre de syndicats	Remarques
Poperen, <i>Syndicats...</i>	27 avril 1913 (1 ^{er})				44 syndicats représentés
Poperen + CR Congrès ¹³⁴	5 avril 1914 (2 ^e) à Cholet	2949 ¹³⁵		40	33 ¹³⁶ syndicats représentés
<i>Effort social</i> (1 ^{er} décembre 1918)	17 novembre 1918 ¹³⁷		(du 1/6 au 17/11) 19400	30	selon Pilard : 25 syndicats présents
Bouvet PC-CGTU CR Congrès UD	22 juin 1919 ¹³⁸ (3 ^e) 12 octobre 1919 ¹³⁹		(année complète) 84591 ¹⁴⁰	39	26 syndicats représentés en juin, 34 en octobre
<i>Effort social</i> + Bertron 1935	20 juin 1920 (4 ^e) à Saumur		(année complète) 85374		
Bouvet PC-CGTU	19 juin 1921 (5 ^e) à Segré	4700 ¹⁴¹	(année complète) 60583	49	49 syndicats représentés
PV CA de l'UD + Bertron 1935	16 juillet 1922 (6 ^e)		(année complète) 20392	37	
Rapport UD CGT (Bellier ¹⁴²) 1925	1923 (7 ^e)		(année complète) 36330		« disparition de l'UL de Saumur » ¹⁴³
Rapport Bellier 1925, CR Congrès ¹⁴⁴	15 juin 1924 (8 ^e)		(année complète) 39319 (du 1/1 au 1/7) 16298	32	21 syndicats représentés
Rapport Bellier 1925, CR Congrès	19 juillet 1925 (9 ^e) à Angers		(du 1/1 au 1/7) 29453	37	33 syndicats représentés
Rapport Bellier 1926, CR Congrès	6 juin 1926 (10 ^e) à Angers		38000	41	32 syndicats représentés

¹³³ Tous les congrès cités ont eu lieu un dimanche, seule journée de repos à l'époque (pas de congés payés avant 1936). Il y a en principe un congrès départemental par an, qui donne lieu à un compte rendu (CR) détaillé.

¹³⁴ Archives CGT (UD FO), 2.3.01 (PV des CA de l'UD). Plusieurs comptes rendus des congrès des années 10 et 20 figurent dans ce gros cahier relié, à la suite des procès-verbaux manuscrits des CA de l'UD.

¹³⁵ Dont seulement 360 femmes.

¹³⁶ Maurice Poperen signale dans son ouvrage, *Syndicats et luttes ouvrières au pays d'Anjou*, que la baisse du nombre de syndicats entre les deux premiers congrès résulte du regroupement de la plupart des syndicats de métier dans des syndicats uniques d'industrie, notamment dans le Bâtiment, la Métallurgie, l'Imprimerie (imprimeurs, typos).

¹³⁷ C'est une « réunion générale des syndicats ». La guerre a complètement désorganisé le mouvement syndical : de nombreux militants ont été envoyés au front, beaucoup y sont morts. Il n'y a donc eu aucun congrès syndical pendant les années de guerre. Il n'est pas anodin que cette « réunion générale » se soit tenue 6 jours seulement après l'armistice. La menace de représailles de l'Etat par l'envoi des « meneurs » au front ayant disparu, l'activité militante pouvait reprendre comme avant.

¹³⁸ Première session.

¹³⁹ Deuxième session.

¹⁴⁰ Pour les années 1919, 1920, 1921 et 1922, les nombres de timbres pris sont ceux qui figurent dans le rapport de Louis Bertron au XIXe congrès de l'UD confédérée (1935), celui qui précède le congrès de fusion avec la CGTU.

¹⁴¹ Donc six mois avant la scission avec la CGTU.

¹⁴² Ernest Bellier a été élu secrétaire de l'UD CGT au congrès de 1924, René Pault étant secrétaire-adjoint.

¹⁴³ Le PV de la CA du 16 mars 1924 indique aussi une *légère baisse* des effectifs en 1923

¹⁴⁴ Archives CGT (UD FO), 2.3.01 (PV des CA de l'UD). Les années 1922-1927 représentent le « creux de la vague » pour la CGT.

Pas de CR ¹⁴⁵	12 juin 1927 (11 ^e)				
Rapport UD CGT + CR Congrès	24 juin 1928(12 ^e) ¹⁴⁶ 25 novembre 1928			?	41 syndicats <i>représentés</i>
Rapport Pilard 1930, CR Congrès	3 nov 1929 (13 ^e)	7839 (Bouvet)	(9 mois) 59930 (Pilard 1930)	64	50 syndicats <i>représentés</i>
Rapport Pilard 1930, CR Congrès	23 nov 1930 (14 ^e) à Angers	8000 ¹⁴⁷	(8 mois) 68726 (9 mois) 70000	74	53 syndicats <i>représentés</i>
Rapport 1931 CR Congrès ¹⁴⁸	22 nov 1931 (15 ^e) à Angers		(8 mois) 67798 ¹⁴⁹	66	50 syndicats <i>représentés</i>
Rapport 1/1933, CR Congrès	22 janvier 1933 ¹⁵⁰ (16 ^e) à Angers		(année 1932) 69100 ¹⁵¹	65	43 syndicats <i>représentés</i>
Rapport Bertron ¹⁵² , CR Congrès	26 nov 1933 (17 ^e) à Angers			70 ¹⁵³	52 syndicats <i>représentés</i>
Rapport Bertron + CR Congrès	25 nov 1934 (18 ^e) à Angers	6810 ¹⁵⁴		70 ¹⁵⁵	46 syndicats <i>représentés</i>
Rapport Bertron + CR Congrès	24 nov 1935 (19 ^e) à Angers	6801 ¹⁵⁶	69658	67	47 syndicats <i>représentés</i>
CR Congrès	Congrès de fusion Angers 22/12/35	10000 ¹⁵⁷		72 ¹⁵⁸	51 syndicats <i>représentés</i>
Rapport 1937 Liste de 1939 ¹⁵⁹	11 avril 1937 (20 ^e)	25000 ¹⁶⁰ 24147		138 145	124 syndicats <i>représentés</i>

¹⁴⁵ Dans le cahier de procès-verbaux des réunions de la CA, quatre pages blanches suivent le titre « Congrès de l'UD, 12 juin 1927 ». En fait, le compte rendu sténographié faisant 46 pages, il devait être résumé pour parution dans « Le réveil des travailleurs », l'organe de l'UD.

¹⁴⁶ Ce congrès, jugé « lamentable » par un membre de la CA, a dû être complété par un congrès extraordinaire convoqué en novembre. Le compte rendu du congrès du 24 juin ne figure pas non plus dans le cahier des PV de CA.

¹⁴⁷ Estimation à partir du tirage annoncé du journal de l'UD, « Le réveil des travailleurs ».

¹⁴⁸ Archives CGT (UD FO), 2.3.02 : PV des CA de l'UD et comptes rendus de la plupart des congrès des années 30.

¹⁴⁹ Pilard, qui a remplacé Bellier à la tête de l'UD en novembre 1928, explique la baisse du nombre de syndiqués par les facteurs suivants : l'absence de permanent à l'UD, la crise de cadres et le manque de jeunes, la « crise que nous subissons » (avec la hausse du chômage) et la dispersion syndicale (CGT, CGTU, CFTC, autonomes).

¹⁵⁰ Il n'y a pas eu de congrès en 1932 du fait du mauvais état de santé de Pilard et du trésorier Pélouin (qui décède en 1933). Du coup, le congrès qui aurait dû se tenir en novembre 1932 a été repoussé à janvier 1933. En avril 1932, le « Réveil des Travailleurs », distribué aux syndiqués, tirait toujours à 8000 exemplaires.

¹⁵¹ Dans son rapport, Pilard signale d'importants licenciements aux ardoisières et dans les mines de fer.

¹⁵² Louis Bertron est élu par la CA secrétaire général et trésorier de l'UD, « par acclamations » à l'issue du congrès, en remplacement de Pilard.

¹⁵³ « + 6 syndicats / - 1 syndicat » selon le rapport de Bertron par rapport à fin 1932.

¹⁵⁴ D'après la liste des syndicats qui figure dans le dossier du XVIIIe congrès de l'UD (Archives CGT d'avant la scission de 1948 conservées par l'UD CGT-FO de Maine-et-Loire, 2.2.02). A noter que dans un communiqué de presse adressé au « Peuple » (organe de la CGT) pour annoncer le congrès, Bertron, secrétaire de l'UD, évoque « 76 syndicats groupant 10000 membres ».

¹⁵⁵ D'après la liste des syndicats.

¹⁵⁶ D'après la liste des syndicats qui figure dans le dossier du XIXe congrès de l'UD (Archives CGT, 2.2.02). Le plus gros syndicat est celui des instituteurs et institutrices (SNI), avec 804 adhérents, le plus petit celui des pâtisseries d'Angers (3 adhérents).

¹⁵⁷ Nombre avancé par Bertron dans son rapport au congrès de l'UD confédérée du 24 novembre, ce qui implique que la CGTU n'aurait eu que 3000 syndiqués en Maine-et-Loire.

¹⁵⁸ Selon la comparaison effectuée par Bertron au congrès de 1937.

¹⁵⁹ Dans le dossier du XXIIe Congrès de l'UD (Archives CGT, 2.2.02), figure un « état comparatif des prises de timbres » pour les années 1937 et 1938, syndicat par syndicat, avec une colonne « observations » qui précise les syndicats disparus fin 1938 (après l'échec de la grève du 30 novembre) ou dans les premiers mois de 1939. Nous avons divisé par 10 le nombre annuel des timbres pris par les syndicats pour établir le nombre supposé d'adhérents.

Rapport 1938 Liste de 1939	24 avril 1938 (21 ^e)	25000 20993		131 130	97 syndicats <i>représentés</i>
CR Congrès	16 avril 1939 (22 ^e)	13800 ¹⁶¹		116	89 syndicats <i>représentés</i>
Rapport UD CGT	22 novembre 1941 (23 ^e)				38 syndicats <i>représentés</i>

¹⁶⁰ Annoncés dans le rapport de Louis Bertron. En réalité 23890 d'après la liste des syndicats qui figure dans le dossier de ce congrès, établi au mois d'avril. A la fin de l'année 1937, année record, le nombre d'adhérents est monté jusqu'aux 24147 qui figurent dans le tableau comparatif dressé en avril 1939. C'est huit fois les effectifs de 1914.

¹⁶¹ Effectifs cités par Jean-Luc Marais dans *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*. Aucun nombre d'adhérent ne figure dans le rapport de Louis Bertron, pas plus que dans le dossier de compte rendu de congrès. Les seules indications chiffrées de ce dossier figurent dans un tableau de l'évolution du tirage du mensuel de l'UD, « Travail », qui parut de janvier 1937 à juin 1939. Ainsi, la courbe du tirage suit manifestement celle des adhérents : 25000 exemplaires en janvier 1937, 27500 en mai 1937 (point culminant), et ensuite baisse régulière jusqu'aux 20000 exemplaires tirés en janvier 1939.

SOURCES

Presse

- *L'Effort social, organe de l'Anjou socialiste, syndicaliste, coopératif*, journal bimensuel, puis hebdomadaire (1918-1922 puis 1928-1935), Archives départementales de Maine-et-Loire (ADML).
- *L'Anjou communiste, syndicaliste et coopératif*, journal hebdomadaire, puis bimensuel (1921-1923), ADML.
- *Le Petit Courrier*, quotidien (1896-1944), ADML (Archives en ligne).
- *L'Ouest-Eclair*, quotidien (1899-1944), édition d'Angers, archives en ligne disponibles sur le site du quotidien Ouest-France.
- *La Lutte ouvrière*, hebdomadaire du Parti ouvrier internationaliste (1936-1939), DVD, Association RADAR, 2009.

Archives

- Archives de la CGT d'avant 1948, conservées par l'UD Force ouvrière de Maine-et-Loire, à la Bourse du Travail d'Angers.
- Archives d'Henri et Yvonne Dufour (archives privées).
- Archives de Maurice Poperen, conservées au Centre d'Histoire du Travail de Nantes (une quarantaine de cartons).

BIBLIOGRAPHIE

- André ROSSI (Angelo TASCA), *Naissance du Fascisme*, NRF Gallimard, 1938, réed. 1967.
- Georges DUPEUX, *Le Front populaire et les élections de 1936*, Armand Colin, 1959.
- François LEBRUN (dir.), *Histoire d'Angers*, Privat, 1975.
- Maurice POPEREN, *Les premiers mai au pays d'Anjou*, Imprimerie coopérative angevine, 1981.
- Jean MAITRON, Claude PENNETIER (dir.), *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français*, période 1914-1939, tomes 16 à 44, Editions ouvrières/Editions de l'Atelier, 1981-1997.
- François LEBRUN, Alain JACOBZONE, *Ludovic Ménard (1855-1935), fondateur du syndicalisme ardoisier*, Association des Amis du Musée de l'Ardoise de Trélazé, 1985.
- Laurent BATSCH, *La FEN au tournant*, La Brèche, 1987.
- Alain JACOBZONE, *En Anjou, loin du front*, Ivan Davy éditeur, 1988.

- Jacques BOUVET, *Le Parti communiste et la CGTU en Maine-et-Loire, des scissions à la veille du Front populaire*, Maîtrise d'Histoire, Université de Tours, 1989.
- Jacques BOUVET, *Les sources du Mouvement social en Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*, DEA, Université Rennes II, 1991.
- Jean MAITRON, *Le mouvement anarchiste en France* (rééd.), 2 vol., Gallimard, 1992.
- Michel DREYFUS, *Histoire de la CGT*, Editions Complexe, 1995.
- Jean-Pierre LE CROM, *Syndicats nous voilà !*, Editions de l'Atelier, 1995.
- Jacques MAILLARD (dir.), *Angers XX^e siècle*, Ville d'Angers, 2000.
- Jacques BOUVET, *Bessonneau Angers*, Société des Etudes Angevines, 2002.
- Marc BERGERE, *Une société en épuration*, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- François BONNAUD, *Carnets de luttes d'un anarcho-syndicaliste (1896-1945)*, présentés par Christophe Patillon, Editions du Centre d'histoire du travail, Nantes, 2008.
- Jean-Luc MARAIS, *Le Maine-et-Loire aux XIX^e et XX^e siècles*, Picard, 2009.

L'ŒUVRE DE MAURICE POPEREN

- *Création des Bourses du Travail en Anjou*, Editions ouvrières, 1962.
- *Syndicats et luttes ouvrières au pays d'Anjou*, 1964. L'ouvrage traite essentiellement de l'histoire de la Bourse du Travail d'Angers de sa création en 1892 à 1914.
- *Un siècle de luttes au pays de l'ardoise*, préface de Jean Maitron, Imprimerie coopérative angevine, 1972.
- *Un siècle de luttes chez les Tisserands des Mauges*, préface de François Lebrun, Imprimerie coopérative angevine, 1974.
- *Heures héroïques, Naissance du syndicalisme des instituteurs de l'Anjou*, Editeur SNI 49, Angers, 1975.
- *Les cordonniers d'Angers, combat pour un destin meilleur*, préface de Serge Chassagne, Imprimerie angevine, 1977.
- *La Doutré à l'orée du siècle, souvenirs d'enfance*, Imprimerie angevine, 1977.
- *Les premiers mai au pays d'Anjou*, Imprimerie coopérative angevine, 1981.
- *Filassiers, cordiers et toiliers d'Anjou*, Imprimerie angevine, 1981.

NB : La plupart de ces ouvrages sont depuis longtemps épuisés, mais certains peuvent se trouver ponctuellement dans les rayons des bouquinistes d'Angers.

Les Cahiers du CESA / Numéros parus :

N° 1 : Féminisme et syndicalisme - Les archives d'Yvonne Dufour et du groupe féministe de l'enseignement laïque de Maine-et-Loire (1923-1933), octobre 2011, 20 pages.

N° 2 : Des Pétreoleuses aux Danaïdes, aspects du mouvement féministe à Angers (1974-1987), novembre 2011, 40 pages.

En préparation :

N° 4 : Histoire du mouvement trotskyste en Maine-et-Loire (1936-1939).



Contact : cesa@numericable.fr